

CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2015

Le Conseil municipal s'est réuni ce 30 mars 2015, sous la présidence de Luc Waymel

Le budget 2015 a été adopté, il s'équilibre à 201 780 € en fonctionnement et à 102 200 € en investissement.

En investissement, il est prévu 60 000 € pour l'atelier municipal, 4000 € en matériel, 1 100 € en travaux de bâtiments et 6 000 € pour le columbarium.

En fonctionnement le montant des subventions versées aux associations et organismes divers s'élève à 2 336 € au maximum.

Les taux des 3 taxes locales sont les suivants:

Taxe d'habitation 9.06 %

Foncier bâti 11,20%

Foncier non bâti 30,63 %

Le produit global s'élève à 36 388 €

Concernant les dossiers en cours, de la compétence de la Communauté de Communes, les travaux concernant la place seront effectués en cours d'année. L'enfouissement des réseaux étant déjà réalisés, il reste l'aménagement de la voirie.

La fiscalité intercommunale augmentera pour ce qui est de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle baissera pour l'assainissement, les eaux pluviales et pour les taxes additionnelles que sont la Taxe d'habitation, le Foncier bâti et le Foncier non bâti.

Une aide sera apportée aux communes pour l'apprentissage de la natation sur la base de 100 € par élève durant sa scolarité primaire.